

FONDS VITALE ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2019

1 Table des matières

2 INTRODUCTION	3
3 ETAT DES CERTIFICATIONS	3
3.1 ETAT DES CERTIFICATIONS.....	3
3.2 ETAT DES CERTIFICATIONS.....	3
3.3 APPROVISIONNEMENT DU FONDS DEPUIS 2002.....	6
3.4 PROJETS SOUTENUS DEPUIS 2003	7
4 ACTIVITÉS DU COMITÉ DU FONDS EN 2018	7
4.1 SÉANCES.....	7
4.2 CLÔTURE	7
4.3 ABANDON	8
4.4 NOUVELLES MESURES	8
4.5 CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES.....	9
4.6 VISITES DE MESURES SÉLECTIONNÉES.....	9
5 RESULTATS 2018	10
5.1 ALIMENTATION DU FONDS	10
5.2 COMPTABILITÉ 2018.....	11
6 STRATÉGIE DU COMITÉ DU FONDS 2019-2024	12
7 AVANCEMENT DES PROJETS RHÔNE	13
8 CONCLUSIONS	16

Annexes

1. Fiches mesures
2. Engagements partenaires
3. Comptabilité complète
4. Avant-projet Vers-Vaux - Plans

2 INTRODUCTION

Le Fonds Vitale Environnement, a été constitué par SIG en 2002 dans le cadre du produit Electricité Vitale Vert. Il a pour mission de mettre en œuvre des mesures d'améliorations écologiques dans le bassin versant du Rhône genevois. Le fonctionnement de ce fonds est régi par les directives de l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE).

La certification du barrage de Chancy-Pougny en 2014, implique la création d'un Fonds par la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP).

Pour ne pas multiplier les fonds, SIG et SFMCP ont signé en 2017 une convention instituant un fonds unique : le Fonds Vitale Environnement. L'ouvrage de Chancy-Pougny étant binational, la nouvelle composition du Comité du Fonds intègre des membres des autorités et des associations françaises.

3 ETAT DES CERTIFICATIONS

3.1 Etat des certifications

En 2019, les barrages de Vessy et de Chancy-Pougny ont été recertifiés pour une durée de 5 ans.

Seujet	1 ^{ère} certification en 2002, renouvelée en 2007, 2012 et 2017 Prochaine certification en 2022
Vessy	1 ^{ère} certification en 2008, renouvelée en 2014, renouvelée en 2019 Prochaine certification en 2024
Chancy-Pougny	1 ^{ère} certification le 25.09.2014, renouvelée en 2019 Prochaine certification en 2024

Tableau 1 : Etat des certifications et échéances des recertifications

Pour mémoire

STEP Aire	1 ^{ère} certification en 2008 Certification non renouvelée au 01.01.2013
Barrage ESTIER	1 ^{ère} certification en 2008 Certification non renouvelée au 01.01.2014

Tableau 2 : Anciens ouvrages certifiés

3.2 Etat des certifications

Lors de chaque certification ou recertification de barrage, la VUE (organisme certificateur) du label Naturemade Star élabore une série d'exigences que l'exploitant doit remplir durant les 5 ans de la certification du barrage.

Critères de recertification du barrage de Vessy :

0224-Ps: Micro-Centrale de Vessy

Ecart 1: A3 Etudier d'ici à fin 2020 la faisabilité d'acquérir une surface adjacente à la future rivière de contournement en rive droite afin de pouvoir aménager de nouvelles surfaces à vocation nature (zone humide, cordon boisé, espace alluvial, etc.), sous réserve de la problématique des acquisitions foncières.	A remplir d'ici au: 31.12.2020
Ecart 2: A3 Construction et mise en service de la passe à poissons resp. de la rivière de contournement en rive droite afin de finaliser l'assainissement du dispositif de montaison.	A remplir d'ici au: 31.12.2023
Ecart 3: A3 Contrôle du fonctionnement de la passe à poissons resp. de la rivière de contournement nouvellement construite en rive droite. Preuve de la fonctionnalité pour toutes les espèces de poissons présentes et de leur stade de développement.	A remplir d'ici au: 31.12.2024
Ecart 4: R6 Représentation précise de la profondeur d'eau suffisante pour une migration libre des poissons (p.e. truite lacustre) dans le tronçon à débit résiduel, en particulier dans les deux bras immédiatement aval des deux passes à poissons. De plus, représentation de la fréquence et la durée de ces situations critiques à débit faible, les profondeurs d'eau dépendantes du débit, les besoins des espèces de poissons concernées (profondeur d'eau suffisante pour la migration, période de migration etc.) et l'évolution possible des débarquements dans cette section.	A remplir d'ici au: 31.12.2020
Ecart 5: Fonds d'amélioration écologique (1) Poursuivre les campagnes de lutte contre les plantes néophytes envahissantes, en particulier la renouée du Japon. Evaluer si l'extension des interventions est nécessaire pour les massifs de renouées du Japon signalés en rive gauche. Impliquer les autorités pour avoir une approche globale la plus efficace et durable possible.	A remplir d'ici au: 31.12.2024
Ecart 6: Fonds d'amélioration écologique (2) Sélectionner et valider la mise en oeuvre de mesures GEPHO sur l'Arve d'ici à fin 2021 débuter les études d'avant-projet d'ici à fin 2023 au plus tard.	A remplir d'ici au: 31.12.2023

Critères de recertification du barrage de Chancy-Pougny

0349-Ps: Centrale de Chancy-Pougny

Ecart 1: Panifications stratégiques cantonales (éclusées, charriage, migration piscicole)

Elaboration d'un planning général d'avancement des planifications stratégiques cantonales précisant : l'état des décisions/ les phases réalisées et en cours / les études engagées par SFMCP-SIG / les mesures planifiées et réalisées / les suivis effectués.

Mise à disposition du planning sur demande du VUE.

A remplir d'ici au:

31.12.2020

Ecart 2: Charriage

Attente des résultats de l'étude cantonale «Type et ampleur » des mesures d'assainissement du régime de charriage (2020). D'ici là, rien à entreprendre de la part de SFMCP et SIG. Une fois les résultats obtenus, les précisions suivantes sont à priori attendues :

- Opérations sédimentaires sur le Rhône genevois.
- Documentation des apports et réaménagement des zones d'embouchure des affluents du Rhône.
- Evaluation du transit effectif des apports de l'Allondon lors des abaissements complets de 2020 et 2024.
- Pertinence et faisabilité de l'injection ponctuelle de graviers.

Les résultats de ces études doivent notamment permettre à SFMCP de déterminer si des injections de graviers à l'aval du barrage peuvent être réalisées et sous quelle forme. Si elles s'avèrent judicieuses, de telles injections de graviers (au moins un essai) devront pouvoir être réalisées rapidement, avant 2024). Pas de financement par le fonds possible (exigence de la concession).

A remplir d'ici au:

31.12.2024

Ecart 3: A3

Mise en oeuvre des mesures d'amélioration de la passe à poissons :

- Accès aux petites espèces et poissons benthiques
- Amélioration du substrat des bassins et rampes inter-bassins.

A remplir d'ici au:

31.12.2021

Le Fonds depuis sa création

Ecart 4: A7

En l'absence de décision fédérale pour l'assainissement de la dévalaison (besoin d'une vision commune binationale qui fait actuellement défaut), SFMCP doit se montrer proactif, notamment en faisant une proposition de participation financière aux études via le Fonds Vitale Environnement (montant et clé de répartition à convenir préalablement avec le VUE).

A remplir d'ici au:

31.12.2020

Ecart 5: fonds d'amélioration écologique (1)

Contrairement à ce qui est évoqué dans le concept de gestion actualisé, les mesures d'assainissement qui ne sont pas prises en charge dans le cadre des planifications stratégiques ne peuvent pas être financées par les fonds éco-électricité. Il est en revanche envisageable de solliciter le VUE afin de déterminer si le Fonds Vitale Environnement peut être employé pour contribuer à améliorer les connaissances scientifiques dans des domaines tels que la dévalaison.

A remplir d'ici au:

31.12.2020

Ecart 6: fonds d'amélioration écologique (2)

Clarifier et améliorer la description de l'utilisation de l'argent du Fonds Vitale Environnement (repris de concept de gestion) :

A remplir d'ici au:

31.12.2020

- Les objectifs atteints des 55 mesures terminées à ce jour seront ventilés selon les catégories du monitoring VUE pour l'utilisation des fonds éco-électricité (en unités et en francs). Il convient également de pouvoir distinguer l'effort par bassin versant de chaque centrale certifiée.
- Le programme Rhône sera conduit de façon volontariste et les actions touchant les Zones alluviales d'importance nationale (ZAIN Vers Vaux-La Laiterie, Touvière, Allondon, et Moulin-de-Vert) seront conduites prioritairement.
- Le catalogue du GEPRHO sera mis à contribution pour fournir des projets d'améliorations écologiques.

3.3 Approvisionnement du Fonds depuis 2002

Depuis 2002, le montant cumulé versé au Fonds atteint **CHF 12'078'597.66**

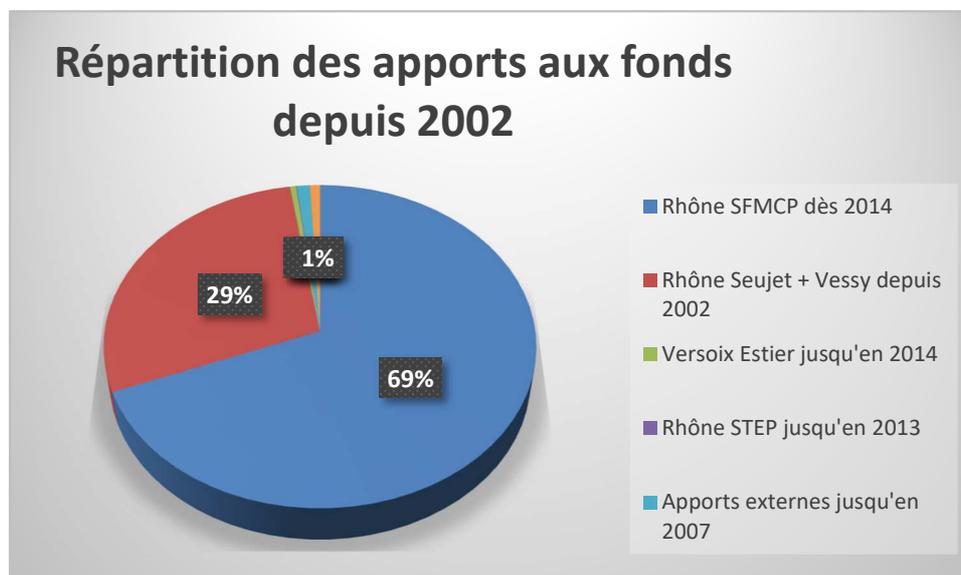


Figure 1 : répartition des apports du Fonds depuis 2002

3.4 Projets soutenus depuis 2003

Le tableau ci-après synthétise l'état des 85 mesures classées par année d'adoption par le Fonds.

Statut mesures	Total	2003-MO	2004-MO	2005-MO	2006-MO	2007-MO	2008-MO	2009-MO	2010-MO	2011-MO	2012-MO	2013-MO	2014-MO	2015-MO	2016-MO	2017-MO	2018-MO	2019-MO	2020-MO
Abandonnée	13	1		1	1	4	1	2	2					1					
Mesure en cours	25										1		2	5	3	2	3	3	6
Terminée	60	3	5	5	11	5	7	3	3	5	3	2		2	3	2		1	
Totaux	98	4	5	6	12	9	8	5	5	5	4	2	2	8	6	4	3	4	6

Tableau 3 : bilan des mesures partenaire depuis 2003

Le montant total des dépenses par le Fonds de 2003 à 2019 pour des projets d'améliorations écologiques portés par des partenaires est de CHF 4'445'004.

4 ACTIVITÉS DU COMITÉ DU FONDS EN 2018

4.1 Séances

Durant l'exercice 2019, le comité du Fonds Vitale Environnement s'est réuni en séances plénières à 4 reprises, soit les

- 12.03.2019
- 27.05.2019
- 16.09.2019
- 02.12.2019
-

4.2 Clôture

2015-M02 Les abeilles sauvages en milieux humides		
08.12.2014	Crédit initial	35'000.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	10'000.00
02.12.2019	Clôture de la mesure	
		45'000.00
		356.24

La mesure qui consistait en l'analyse de sites potentiels pour l'aménagement de structures favorables au maintien et à l'installation sur les sites industriels de SIG de populations d'abeilles sauvages est terminée. Les mesures proposées dans l'étude ont été réalisées par SIG et ont été financées par cette entité.

2017-M01 Restauration des anciennes gravières du marais de l'Etournel		
29.09.2016	Crédit initial	90'000.00
02.12.2019	Clôture de la mesure	
		90'000.00
		0.00

Le Fonds Vitale environnement a participé à une partie du montant dédié à la mise en œuvre de mesures environnementales dans le cadre du réaménagement complet du site des étangs de l'Etournel. De plus, l'accueil du public a complètement été revu et permet de favoriser l'accueil des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

2019-M04 Maison de la Rivière - Exposition Hainard		
28.05.2018	Crédit initial	40'000.00
02.12.2019	Clôture de la mesure	
		40'000.00
		-1'336.95

Le Fonds Vitale Environnement a permis de financer une partie du montant dédié à la mise en place d'une exposition intitulée « Robert Hainard du Paradis perdu... à la renaissance ». Cette exposition qui présente les œuvres originales de Robert Hainard et son travail en relation avec le Rhône avait également comme objectif de présenter l'évolution du Rhône avant et après la construction du barrage de Verbois. 2'300 personnes ont visité l'exposition qui s'est tenue à la Maison de la Rivière du 2 décembre 2018 au 7 avril 2019.

4.3 Abandon

Aucun abandon de mesure n'a été voté en 2019.

4.4 Nouvelles mesures

Six mesures ont été votées en 2019, elles sont énumérées ci-dessous :

2020-M01 Nant de Dronde - Remise à ciel ouvert et aménagements annexes		
12.03.2019	Crédit initial	68'159.00
		68'159.00
2020-M02 Nant d'Avril – Projet participatif pour une gestion intégrée du bassin versant		
12.03.2019	Crédit initial	92'110.00
02.12.2019	Crédit complémentaire	113'947.00
		206'057.00
2020-M03 Revitalisation du Bras de Peney		
12.03.2019	Crédit initial	200'000.00
		200'000.00
2020-M04 STEP de l'Allondon Pro Natura		
12.03.2019	Crédit initial	20'000.00
		20'000.00
2020-M05 Acquisition de terrain Teppes de biolay		
02.12.2019	Crédit initial	427'500.00
		427'500.00
2020-M06 Optimisation passe à poissons de Chancy-Pougny		
02.12.2019	Crédit initial	22'782.00
		22'782.00

4.5 Crédits complémentaires

Une mesure a fait l'objet d'un crédit complémentaire de poursuite de mesure. Il s'agit du projet « Halte aux renouées » porté par l'ASL, qui consiste en des campagnes d'arrachage des renouées sur le pourtour du lac Léman.

2014-M01 Halte aux renouées		
	Crédit initial	35'570.00
08.12.2014	Crédit complémentaire 1	47'750.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 2	30'000.00
19.03.2018	Crédit complémentaire 3	36'975.00
10.12.2018	Crédit complémentaire 4	21'925.00
02.12.2019	Crédit complémentaire 5	25'825.00
		198'045.00

Le montant total dépensé en 2019 pour des projets de partenaires est de CHF 512'924.13.

Les fiches explicatives de toutes les mesures en cours se trouvent en annexe 1.

4.6 Visites de mesures sélectionnées

Le 27 mai 2019, les membres du Comité du Fonds ont visité la revitalisation du ruisseau de Merley. Ce projet est porté par la commune de Bernex. Le ruisseau de Merley prend sa source au lieudit Covoitanne, il se jette dans le Nant de Goy qui trouve son embouchure dans le Rhône. Le projet a consisté :

- Au curage de l'étang de Covoitanne, qui avec le temps s'est atterri et refermé
- La mise en lumière du site
- La création d'un chapelet d'étang en aval.

Le chantier s'est terminé en novembre 2018 et un suivi de l'évolution du site est en cours.

Le Fonds Vitale Environnement a participé à une partie du montant des études et des travaux d'amélioration et de création de milieux aquatiques et riverains.



Photo 1 : étang de Covoitanne



Photo 2 : Chapelet d'étang

5 RESULTATS 2018

5.1 Alimentation du Fonds

En 2019, le Fonds a été alimenté par les ventes du produit Electricité Vitale Vert, à hauteur de 1 ct. par kWh provenant de centrales hydroélectriques certifiées Naturemade star.

En 2019, les ouvrages de production électrique certifiés Naturemade star ont rapporté au Fonds :

Alimentation du Fonds Vitale Environnement 2019	Electricité NMS produite MWh	Electricité NMS Vendue MWh	Alimentation fonds Ventes NMS CHF
Seujet	15'386.611	15'386.611	153'866.11
Vessy	1'369.863	1'369.863	13'698.63
SFMCP	252'994.251	166'614.380	1'666'143.80
Total	269'750.725	183'370.854	1'833'708.54

Tableau 4 : alimentation du Fonds en certificats NMS

En 2019, il subsiste une différence de CHF 74'009.56 entre le tableau ci-dessus délivré en mars 2020 et les montants de la comptabilité clôturée en janvier 2020. Ce montant correspond à la note de crédit établie en faveur de SFMCP éditée par la comptabilité le 6 avril 2020.

En effet, le Fonds est alimenté mensuellement sur la base d'acomptes, basés sur les prévisions de ventes. Lors du bouclage annuel de la facturation clients en début d'année n+1, l'écart en plus ou en moins par rapport aux acomptes versés fait l'objet d'une facture complémentaire ou d'une note de crédit.

Sur la base d'une production moyenne depuis 2015 de 250 GWh/an de courant certifié, il reste un potentiel de vente d'Electricité Vitale Vert de plus de 80 000 MWh par an, soit 15'000 à 20'000 ménages environ.

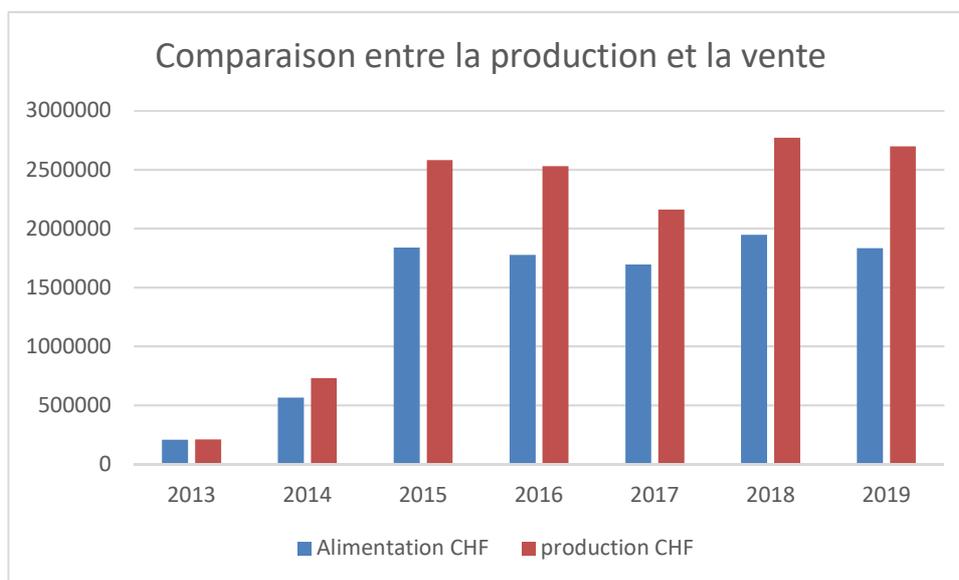


Figure 2 : Comparaison entre la production et la vente d'énergie certifiée

5.2 Comptabilité 2018

Depuis la constitution du Fonds unique pour SIG et SFMCP, un compte a été ouvert auprès de la BCGE.

Liquidités sur le compte de la BCGE au 31.12.2019	CHF	6'274'474.00
Total produit certificats vendu en 2019	CHF	1'758'699.03
- Apport SFMCP	CHF	1'592'134.24
- Apport Seujet + Vessy	CHF	166'564.79
- Produit des certificats NMS de SFMCP vendu en 2018 mais comptabilisés sur l'exercice 2019	CHF	19'574.46
Total des charges pour prestations de tiers en 2019 :	CHF	1'116'559.00
- Prestations pour des tiers :	CHF	512'924.00
- Projets Rhône :	CHF	603'635.00
Total des autres charges en 2019 :	CHF	75'508.00
- Charges administratives :	CHF	58'682.00
- Frais de banque :	CHF	16'665.00
Bénéfice au 31.12.2019 :	CHF	547'056.00

Les engagements au 31.12.2019 (montants qui restent à facturer) se montent à

Projets de partenaires	CHF	1'417'077.00	(annexe 2)
Projets Rhône	CHF	216'361.00	
Total	CHF	1'633'439.00	

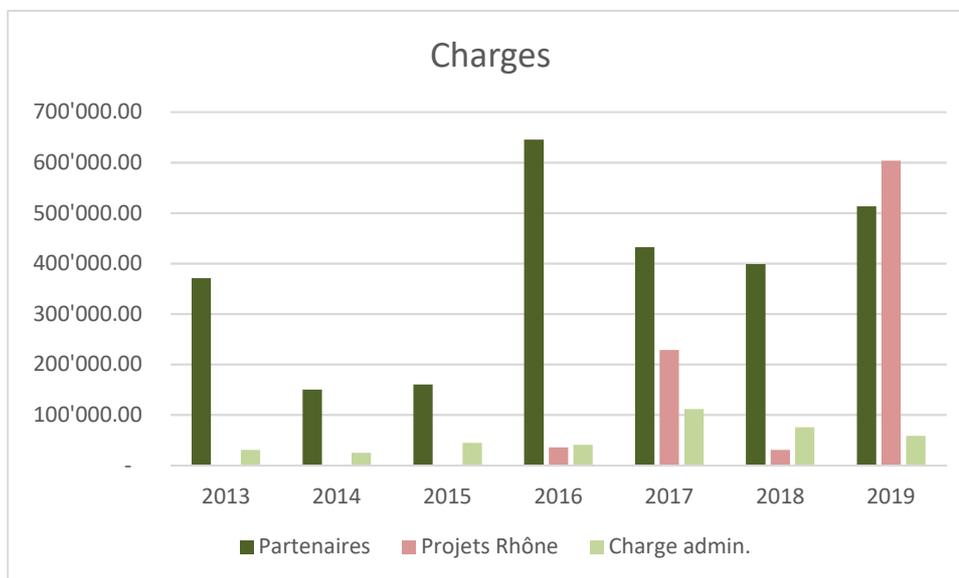


Figure 3 : Evolution des charges du Fonds depuis 2013

La comptabilité complète est présentée à l'annexe 3.

6 STRATÉGIE DU COMITÉ DU FONDS 2019-2024

En 2015, l'office cantonal de l'eau (OCEAU) et SIG ont financé une démarche (GEPRHO Groupe d'Experts Rhône) consistant à formuler un état-cible « ambitieux mais réalisable » pour le Rhône et l'Arve genevois-e. Ils ont confié un mandat au bureau ECOTEC en vue d'une analyse des potentiels d'améliorations écologiques. Il en ressort 37 mesures d'aménagements sur le Rhône et 6 sur le linéaire de l'Arve. Ces mesures ont été classées par priorités en fonction des contraintes du site étudiées et le gain environnemental attendu.

Le projet du GEPRHO a été validé par :

1. Le COTECH composé d'experts représentant le canton et SIG valident les fiches.
2. Le COPIL composé des représentant des directions de l'OCEAU, de la Commission de la pêche et de SIG.

Dans le cadre de la recertification du barrage de Chancy-Pougny, il est nécessaire de soumettre une stratégie d'investissement pour la nouvelle période de certification 2019-2024. Il a été proposé, lors de la session de mai 2019, au Comité du Fonds d'utiliser les fiches d'aménagement comme projets potentiels pouvant faire l'objet d'un financement par le Fonds Vitale Environnement.

Déroulement :

1. Sélection d'une première série de mesures
2. Sélection soumise au Fonds pour validation.

Chaque projet porté par un maître d'ouvrage (Canton, associations, SIG, SFMCP) sera validé par le Fonds.

Il est bien entendu que les mesures GEPRHO proposées seront coordonnées avec tous les autres projets en cours ou à venir sur le Rhône et l'Arve.

7 AVANCEMENT DES PROJETS RHÔNE

En 2017, trois projets d'importance ont été votés par le Comité du Fonds :

- ⇒ Désenrochement du virage en rive gauche du canal de fuite à l'aval du barrage de Verbois
- ⇒ Etude foncière dans le cadre de la réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux
- ⇒ Arasement de l'île et réactivation du bras mort de Vers-Vaux.

Le pilotage de ces projets a été confié à SIG-SPI ?.

2017 R01 Décanalisation du virage en rive gauche – aval Verbois :

L'étude préalable est terminée depuis fin 2017. La poursuite de ce projet au stade d'étude détaillée est reportée. En effet, il est préférable d'attendre les résultats de l'étude préalable de l'assainissement des éclusées, ainsi que la validation des mesures proposées par l'OFEV. Cette étude est en consultation auprès de l'OFEV depuis juin 2018 et des échanges doivent encore avoir lieu en 2019. Dès la prise de position de l'OFEV sur les mesures d'assainissement à mettre en œuvre pour l'assainissement des éclusées, le projet d'étude détaillée de la décanalisation de la rive gauche en aval de Verbois pourra être lancé.

2017- R02 Etude foncière dans le cadre de la réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux:

SIG en collaboration avec l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) a rencontré le service des opérations foncières du Canton de Genève, le 23 mai 2019, pour élaborer une stratégie sur l'approche foncière à mener sur le site « élargie » de la réactivation de la zone alluviale de Vers-Vaux.

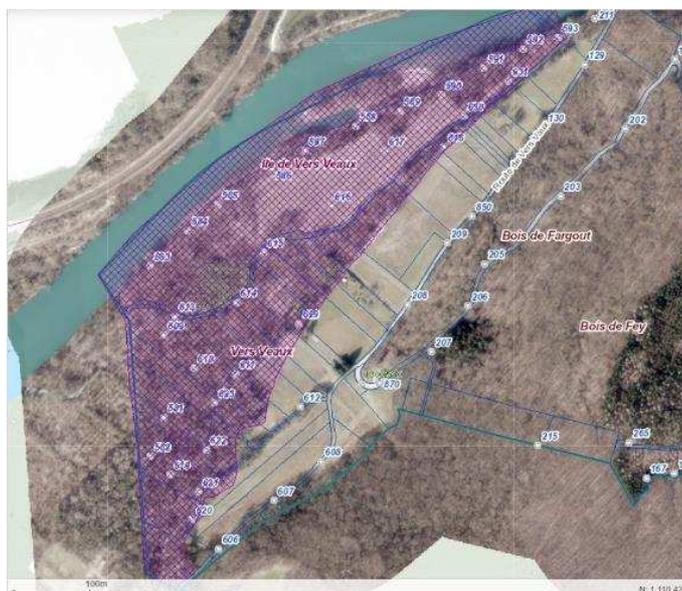


Figure 4 : Périmètre de la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux

Le 3 octobre un comité technique s'est tenu en présence de représentants de l'OCEAU-SLRP, l'OCAN-SBIO, OCAN-SAGR, le GESDEC, SIG et SFMCP. Cette séance a permis de fixer les contraintes, les variantes à étudier, ainsi que la gouvernance de projet.

Les prochaines étapes de projet sont les suivantes :

- Prendre contact avec les acteurs français
- Proposer une étude hydraulique complète : état actuel, simulations de scénarii d'aménagement selon propositions de l'étude préalable
- Définir le périmètre de projet
- Définir la temporalité des actions
- Définir un planning

En 2020, il est prévu d'organiser au moins deux COPIL en présence des parties prenantes et de poursuivre ce projet.

2017- R03 Arasement de l'île de Vers-Vaux et amélioration du fonctionnement de la lône :

L'appel d'offre sur invitation pour l'étude détaillée et le concept d'aménagement de l'île de Vers-Vaux a été lancé en février 2018. Le projet a été adjugé au bureaux GREN et Perenzia.

Plusieurs variantes ont été présentées au comité de projet, composé de SIG et de représentants des administrations cantonales.

La variante arasement partiel et maintien d'îlots végétalisés de bois tendre a été retenue. Cette variante permet :

- De redonner une dynamique alluviale au site en favorisant des écoulements
- Maintenir une végétation pionnière sur des matériaux graveleux
- Augmenter l'inondabilité du site
- Diversifier les habitats de la lône
- Permettre un auto curage de la lône

Planning :

- | | |
|--|----------------|
| - Adjudication | Avril 2018 |
| - Rapport étude détaillée | Septembre 2018 |
| - Demande d'autorisation de construire | Octobre 2018 |
| - Autorisation de construire | Avril 2019 |
| - Abattages | Août 2019 |
| - Travaux | Sept-nov. 2019 |
| - Fin des travaux | Décembre 2019 |
| - Plantations | Février 2020 |

Le chantier d'arasement de l'île de Vers-Vaux s'est terminé en décembre 2020. Les dernières interventions de plantations sont prévues en février 2020.



Photo 3: Chantier de l'arasement de l'île de Vers-Vaux

Le 3 février 2020 une première crue de 770 m³/s a inondé le site. Comme prévu dans le dimensionnement hydraulique, le chenal de crue s'est mis en charge avec des vitesses d'eau ne permettant pas la déposition de matériaux.



Photo 4 : crue de février 2020 vu depuis l'amont

8 CONCLUSIONS

L'enjeu de la période 2019 était la recertification du barrage de Chancy-Pougny, ce dernier a été recertifié pour une période de 5 ans et ce jusqu'en 2024. L'obtention de ce label pour la future période de certification 2019-2024 garanti la pérennité financière du Fonds Vitale Environnement et, par conséquent, le financement de projets portés par des partenaires de même que la concrétisation des projets Rhône.

Le projet de réactivation de la zone alluviale d'importance nationale de Vers-Vaux se poursuivra en 2020. C'est un projet de grande ampleur qui nécessite l'intégration de multiples acteurs.

Le projet de décanalisation de la rive gauche en aval du barrage de Verbois (2017-R01) est étroitement lié à l'assainissement des éclusées. Les mesures d'assainissement proposées par SIG sont en cours d'évaluation auprès de l'OFEV. Dès que ces mesures seront validées, nous pourrons poursuivre l'étude du projet de décanalisation.

En parallèle, le montant minimum de CHF 250'000.- réservé aux projets portés par des partenaires désireux de développer des projets environnementaux qui participent à l'amélioration écologique du bassin versant du Rhône genevois est très largement utilisé. Une vingtaine de mesures sont en cours et chaque année, de nouvelles demandes sont faites au Fonds. Tous les ans, et depuis 2017, le montant alloué aux mesures portées par des partenaires dépasse le montant minimum alloué.

Le rapport annuel 2019 a été approuvé par les membres du Comité du Fonds Vitale Environnement.

Fabio Heer
Président du Fonds

Estelle Lecomte
Secrétaire du Fonds

Annexe 1 Fiches des mesures

Bassin versant du Rhône	Bouclément le 10.05.2017	Statut de la mesure : terminée
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Direction générale de l'eau (DGEAU)
Responsable projet	Marianne Gfeller
Maître (s) d'œuvre	CERA, GREN sàrl, Urbaplan
Description de la mesure	<p>Le projet se situe à la Plaine entre le Rhône, la voie CFF et la douane, sur la commune de Dardagny. Cet ancien site industriel a fait l'objet d'un PAQ comportant plusieurs volets dont celui de la renaturation de la zone. Les objectifs du projet de renaturation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des plans d'eau comme milieu annexe au Rhône - Renforcer le réseau écologique le long du cordon riverain du Rhône - Créer une interface plus naturelle entre le Rhône et la terrasse alluviale - Conserver, voir développer les populations d'espèces remarquables (menacées, rares) présentes sur le site. - Favoriser l'installation ou le développement d'espèces rares et/ou menacées présentes à proximité - Proposer des zones de reproduction, de grossissement et de refuge pour les poissons <p>Le Fonds a participé à une partie du financement de la réalisation de la zone nature (lône, milieux humides).</p>

2007-M02 Renaturation de la Plaine		Total
01.01.2007	Crédit initial	100'000.00
01.01.2008	Crédit complémentaire 1	100'000.00
01.01.2009	Crédit complémentaire 2	50'000.00
01.01.2010	Crédit complémentaire 3	100'000.00
07.12.2015	Crédit complémentaire 4	150'000.00
10.05.2017	Clôture de la mesure	0.00
10.05.2017	Total alloué TTC	500'000

Etat atteint	<p>Tous les aménagements « nature » ont été mis en place sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une lône le long de la berge du Rhône - Création d'une butte à hirondelle - Création de marres de faible profondeur, temporaires - Aménagement du plan d'eau dédié à la nature - Création de murgiers et crapauduc
	

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Création de nouveaux cours d'eau	Etang / Lône	Are(s)	51	500'000

Bassin versant du Rhône (France)	Engagement : 2015	Statut de la mesure : en cours
----------------------------------	-------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuaches (SIAV)
Responsable projet	Stéphane Patry
Maître (s) d'œuvre	SIAV
Description de la mesure	<p>Les Teppes de Repentance se situent sur la commune de Viry. Le site fait l'objet d'un arrêté de biotope depuis une dizaine d'années du fait de sa remarquable richesse floristique et de sa faune entomologique. On y trouve des pelouses temporaires humides à molinie et à brome, des formations semi-arides à brome et des pinèdes sur argile. Ces milieux abritent un cortège important d'espèces, parmi lesquelles plusieurs sont protégées.</p> <p>Un plan de gestion a été mis en place de manière à maintenir ces milieux et maintenir la qualité du site. Un non entretien impliquerait un appauvrissement progressif d'un point de vu paysager et naturaliste du site.</p> <p>Les mesures d'entretien consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A éliminer les arbustes au sein des clairières précédemment ouvertes, des bosquets supprimés (prunelliers essentiellement) et de la zone humide, - A contrôler les marges de bosquets constitués, - A maintenir les mares dans un état semi-végétalisé par ratissage des characées avec évacuation en bordure immédiate de la mare. - A réaliser des passerelles en bois - A baliser des sentiers équestres <p>Un suivi des habitats a également été mis en place.</p> <p>Le SIAV a démarché le Fonds pour participer à une partie du financement du projet de restauration de l'espace naturel protégé du APPB du Vuache.</p>

2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuaches		TTC
	Crédit initial	21'000
15.06.2015	Crédit complémentaire 1	10'000
24.09.2018	Crédit complémentaire 2	50'000
	Total	81'000

Etat atteint	Toutes les interventions prescrites dans le plan de gestions ont été réalisées, de même que les suivis de la faune et de la flore. Des animation nature ont également été organisées pour le public et spécialement pour les enfants.
	Une nouvelle série de mesures a été votée ainsi que l'ajout de cinq nouveaux sites qui comprend l'embouchure

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation des habitats terrestres	Zones de faible profondeur			
Revitalisation des habitats terrestres	Milieux secs et pionnier			
Divers	Formation			
Divers	Communication			

Bassin versant du Rhône (GE/VD)	Engagement : 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
---------------------------------	-------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Association pour la sauvegarde du Léman (ASL)
Responsable projet	Olivier Goy
Maître (s) d'œuvre	ASL
Description de la mesure	<p>L'ASL a décidé de mettre en place des actions de lutte contre la Renouée du Japon, sur les rives genevoises du lac dans un premier temps, qui se base sur un inventaire réalisé par la DGAN et mis à jour par l'ASL. Ce sont 53 stations répertoriées au printemps 2013. Depuis 2016, l'ASL est au bénéfice d'un financement d'une part du montant total de la mesure par le Fonds Vitale Environnement.</p> <p>Les interventions consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 6 interventions par site et par année en moyenne - Les renouées sont soit arrachées soit coupées - Des mesures de biomasse sont réalisées sur certains sites - La mobilisation d'une quinzaine de bénévoles <p>L'ASL propose également des actions de communication auprès des communes, des riverains et des acteurs du pourtour du lac Léman. Des journées d'arrachage sont organisées avec des entreprises ou des stagiaires pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur la problématique des plantes invasives. Des outils de communication sont souvent mis à jour, tels que flyers et panneaux explicatifs.</p>

2014-M01 Halte aux renouées		TTC
	Crédit initial	35'570.00
08.12.2014	Crédit complémentaire 1	47'750.00
05.12.2016	Crédit complémentaire 2	30'000.00
19.03.2018	Crédit complémentaire 3	36'975.00
10.12.2018	Crédit complémentaire 4	21'925.00
02.12.2019	Crédit complémentaire 5	25'825.00
	Total	198'045.00

Etat atteint	<p>Depuis 2013, les actions ont montré de bons résultats sur la diminution des invasives sur certains secteurs et surtout le retour d'espèces indigènes. L'association manque de données précises sur les volumes de plantes arrachées pour les premières campagnes de terrain. Depuis 2017, un suivi de la biomasse a été entrepris, il représente 24 mesures de suivi du volume sur 8 stations.</p> <p>La communication réalisée depuis le début de la mesure a permis de sensibiliser et de démarcher les riverains par l'envoi de courrier (environ 500), également les communes (via un questionnaire) et les professionnels (courrier à 480 paysagistes). Un flyer et des panneaux d'information ont également été réalisés.</p>
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Lutte contre les néophyte	Programme	6 ans	CHF 198'045.00
Divers	Information / communication			

Bassin versant du Rhône (GE)	Engagement le 28.05.2014	Statut de la mesure : en cours
------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Commune de Bernex
Responsable projet	Bernard Lugin
Maître (s) d'œuvre	Commune de Bernex
Mandataire	GREN
Description de la mesure	<p>Le projet de renaturation du ruisseau de Merley émane du plan directeur communal qui présente le ruisseau comme ayant une grande importance communale au niveau de la biodiversité, notamment grâce à ses milieux humides annexes et à ses cordons boisés.</p> <p>En 2016, une étude pour l'amélioration biologique du ruisseau de Merley a été réalisée par le bureau GREN et financée par la commune, le Canton et le Fonds Vitale Environnement.</p> <p>L'étude montre trois mesures pour l'amélioration du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage du bassin de Cavoitane - Création d'une zone humide en amont du bassin de Cavoitane - Entretien des berges boisée et reprofilage des berges <p>La phase d'étude étant terminée, la commune de Bernex fait une nouvelle demande auprès du Fonds pour une participation à une part du financement du montant imputable à la phase de travaux qui se réalisera en 2018.</p>

2014-M02 Renaturation du ruisseau de Merley		TTC
28.05.2014	Crédit initial	35'000
18.09.2017	Crédit complémentaire 1	99'500
	Total	134'500

Etat atteint	<p>Les travaux de renaturation du ruisseau de Merley et la création d'un chapelet de marres s'est terminé en automne 2018.</p> <p>Un suivi sur deux (2019-2020) ans est prévu, il a pour objectifs d'observer l'installation des espèces cibles et le cas échéant la mise en œuvre de mesures correctrices.</p>
--------------	---



Photo 1 : Etang de Covoitane, photo 2 : chapelet de marres, photo 3 : pontes de grenouilles rouges

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Création de nouveaux cours d'eau	Etangs, marres	Ares	8	99'500
Etude				35'000

Bassin versant de l'Arve	Engagement le 08.12.2014	Statut de la mesure : en cours
--------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Pour SIG Carole Nawratil de Bono pour le KARCH Jaques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	SIG, le KARCH et le bureau Cottier
Description de la mesure	SIG en partenariat avec le KARCH souhaite réaliser un passage à salamandres sous la route de Vernier qui enjambe le ruisseau de la Tour-de-Pinchat. Un premier projet de passage à salamandres, réalisé en collaboration avec le KARCH a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès des services de l'Etat. Le projet s'est vu attribué un préavis négatif car ce dernier ne garantissait pas en l'état le passage des crues du cours d'eau. C'est la raison pour laquelle SIG a mandaté le bureau Cottier pour réaliser l'étude hydraulique du projet.

2015-M01 passage à salamandres		TTC
08.12.2014	Crédit initial	15'000
10.05.2017	Crédit complémentaire 1	24'300
	Total	39'300

Etat atteint	L'aménagement du passage à salamandre sous la route de Veyrier est prévu en automne 2020.
--------------	---

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passage à amphibiens et petite faune	Pièce	1	

Bassin versant de l'Arve et du Rhône	Engagement le 03.03.2015	Statut de la mesure : terminée
--------------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Lise Barbu
Responsable projet	Lise Barbu
Maître (s) d'œuvre	-
Description de la mesure	<p>Le présent projet consiste en une étude permettant de favoriser la biodiversité des abeilles sauvages dans les zones alluviales sur le territoire genevois. Dans un contexte de déclin des espèces pollinisatrices, les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et le suivi de mesures de conservation - L'établissement d'un état des lieux de la biodiversité des abeilles sauvages existantes - La sensibilisation de la population à cette problématique <p>Les deux sites d'études sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'usine hydroélectrique de Vessy sur l'Arve - La Jonction sur le Rhône

2015-M02 projet abeilles sauvages		TTC
07.12.2015	Crédit initial	45'000.00
19.03.2018	Clôture de la mesure	+ 356.24
19.03.2018	Total alloué	44'643.76

Etat atteint	<p>Chaque site a fait l'objet d'une analyse précise afin de proposer des mesures de terrains permettant de favoriser le développement de populations d'abeilles sauvages.</p> <p>Le but final étant de proposer à SIG la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre de l'étude.</p>
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Etude	Rapport	1	44'644

Bassin versant du Rhône	Engagement le 15.07.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Usine hydroélectrique Jean ESTIER SA
Responsable projet	Thibaud Estier (ou Bruno Estier)
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet propose d'étudier et de mettre en œuvre des mesures permettant d'optimiser le débit résiduel dans le tronçon court-circuité par l'usine hydroélectrique de Jean Estier sur la Versoix.</p> <p>Les objectifs étudiés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximiser le débit résiduel du tronçon court-circuité (favoriser le lit-mère en toute situation, au-delà du débit réservé légal de la concession) ; - Concentrer autant que possible les débits de surverses vers l'entrée de la passe à poissons et du chenal piscicole en évitant des appels d'eau intempestifs causés par différents points de surverses le long du tronçon à débit résiduels ; - Garantir une maîtrise des débits et niveaux en tout temps grâce à l'automatisation des vannes ; - Favoriser le transit des matériaux charriés au travers du barrage.

2015-M03 optimisation du débit résiduel au barrage Estier sur la Versoix		TTC
08.12.2014	Crédit initial	30'000

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Etude	Rapport	1	

Bassin versant du Rhône	Début de la mesure 15.06.2015	Statut de la mesure : en suspend
-------------------------	-------------------------------	----------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	En 2006 et dans le cadre des mesures de compensation au renouvellement de la concession du barrage de Verbois, l'îlot de Verbois a été réalisé. Le suivi du site montre que les barrières flottantes mises en place pour empêcher les déchets de se déposer dans la roselière n'est pas efficace. C'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité pour la mise en place d'une protection de la roselière en génie biologique a été menée. Ce projet est pour l'instant suspendu car il pourrait entrer en conflit avec une des mesures préconisées dans le cadre de la planification cantonale d'assainissement du barrage de Verbois.

2015-M06 Aménagement biologique et paysager en rive droite du barrage de Verbois	TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité 10'000

Etat atteint	Projet en suspend
--------------	-------------------

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière

Bassin versant du Rhône	Engagement : 15.06.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-------------------------	--------------------------------

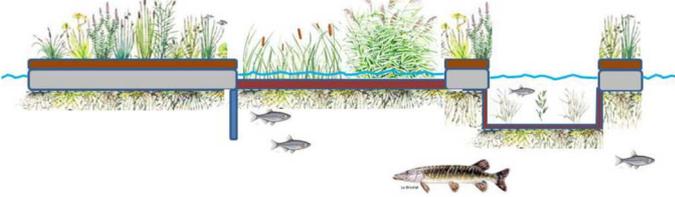
Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	<p>Depuis les années 1980, de nombreux efforts ont été faits pour les zones humides de grande et de moyenne surface. Cependant les plans d'eau de taille modeste restent rares et déconnectés les uns des autres. Ils participent cependant de manière significative à la mise en réseau des différentes espèces liées à l'eau, dont les batraciens et les libellules.</p> <p>Le projet 101 étangs s'inspire du projet KARCH Suisse et vise à créer 101 étangs sur le bassin Genevois. Pour rappel, en Suisse on considère que plus de 90% de plans d'eau ont disparu depuis 150 ans.</p> <p>Le projet 101 étangs consiste à mettre en œuvre des plans d'eau de différentes tailles le long des corridors biologiques pour les amphibiens répertoriés sur le canton de Genève. En collaboration avec des propriétaires privés qui ont accepté de mettre à disposition une partie de leur terrain pour accueillir un étang sur leur parcelle, le KARCH se charge de la mise en œuvre des petits plans d'eau et informe les propriétaires sur l'entretien de ces petits plans d'eau.</p>

2015-M07 101 étangs		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	35'000
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000
12.06.2017	Crédit complémentaire 2	41'250
10.12.2018	Crédit complémentaire 3	111'700
	Total	207'950

Etat atteint			
	<p>Au total ce sont 24 étangs qui ont été installés en 2016. Vu la forte demande du public pour mettre en œuvre de plus grands plans d'eau le projet a dû être adapté pour aller dans ce sens. Trois étangs ont été réalisés en 2017. Une vingtaine d'étangs sont en attente d'être construits.</p> <p>Un premier suivi réalisé en 2017, montre que les étangs sont recolonisés par les espèces d'amphibiens ciblés par le projet.</p> <p>D'ici fin 2020 les 101 étangs seront mis en place.</p>		

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Couloir pour les amphibiens	Pièce		
Création de nouveaux cours d'eau	Etang	Ares		

Bassin versant du Rhône	Engagement : 15.06.2015	Statut de la mesure : abandonnée 2018
-------------------------	-------------------------	--

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet « îles flottante » consiste à étudier la faisabilité de mettre en œuvre des radeaux flottants dans le Rhône urbain en amont et en aval du barrage du Seujet. Ces radeaux flottants végétalisés constituent de nouveaux écosystèmes favorables aux espèces de faune et de flore aquatiques riveraines, tout en offrant à la population une diversification paysagère au centre-ville. Plusieurs contraintes doivent être analysées pour définir où se trouvent les meilleurs emplacements pour réaliser ces structures végétalisées.</p> 

2015-M08 étude préalable îles flottantes		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	12'500
05.12.2016	Crédit complémentaire 1	20'000
	Total	32'500

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Etude	Etude préalable			32'500

Bassin versant du Rhône	Engagement le 22.03.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG-SFMCP
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le projet FISHLAB est un suivi par caméra en temps réel des passes à poissons des barrages du Seujet, de Verbois et de Chancy-Pougny. De manière globale le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'évaluation de l'état général de l'hydrosystème selon le SMG (indicateurs piscicoles adaptés au Rhône) ; - Contribuer à déterminer les effectifs piscicoles par espèces et leur dynamique ; - Affiner les connaissances de comportements migratoires intra-spécifiques (bancs/isolés, heures de passage, caractéristiques spatio-temporelles des pics) ; - Evaluer les effets des abaissements liés à la gestion sédimentaire du Rhône, non seulement sur la migration mais également indirectement sur les stocks piscicoles. <p>Et de manière plus spécifique à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echantillonner une période donnée à 100% - Documenter les fréquentations simultanées des différents ouvrages piscicoles en gardant une trace (photographique pour un passage isolé, vidéo pour un passage en banc) ; - Réduire la mortalité par rapport à un suivi par nasse ; - Réduire les coûts par rapport à un suivi par nasse ; - Mettre en relation les périodes de passage avec les conditions d'attractivité des dispositifs ; - Offrir une restitution quasiment en temps réel des résultats du suivi via internet ; - S'affranchir du besoin de construire et d'entretenir une chambre d'observation couplée à un bassin.

2015-M09 suivi FISHLAB		TTC
22.03.2016	Crédit initial	130'000
02.08.2017	Crédit complémentaire 1	30'000
19.09.2017	Crédit complémentaire 2	64'800
	Total	224'800

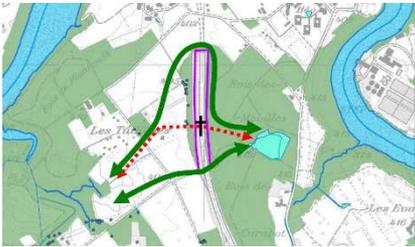
Etat atteint	<p>Dès 2016, la passe à poissons du barrage de Chancy-Pougny a été équipée d'une caméra. L'ouvrage piscicole de Verbois a été équipé du système en mai 2016 et celui du barrage du Seujet en septembre 2016. Cette phase a fait l'objet d'un financement par le Fonds. Dès 2017, le Fonds finance le suivi FISHLAB relatif au barrage de Chancy-Pougny.</p> <p>Le suivi de la passe à poissons de Chancy-Pougny est prévu jusqu'en 2021.</p>
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passé à poissons	Pièce	1	

Bassin versant du Rhône	Bouclément 19.03.2018	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	Les batraciens, mais également les reptiles et la petite faune présents sur les sites du Bois des Mouilles ou de Châtillon sont entravés depuis 1993 par la présence de l'autoroute de contournement entre les deux secteurs. Des espèces prioritaires comme le sonneur à ventre jaune, le lézard vert et la grenouille agile sont présents sur le site. La mesure consiste en la mise en place de barrières le long de l'autoroute A1, sur la commune de Bernex permettant de rediriger la petite et moyenne faune vers des secteurs où elle peut traverser.

2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Châtillon		TTC
07.12.2015	Crédit initial	60'000.00

Etat atteint	  
--------------	--

		224'800.00
2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Chatillon		
07.12.2015	Crédit initial	60'000.00
19.03.2018	Mesure clôturée	60'000.00

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passages à amphibiens et à petite faune	Pièces	1215 mètres	60'000
Divers	Information/communication	Action		

Bassin versant du Rhône	Bouclément 19.03.2018	Statut de la mesure : terminée
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	KARCH
Responsable projet	Jacques Thiébaud
Maître (s) d'œuvre	KARCH
Description de la mesure	Les batraciens, mais également les reptiles et la petite faune présents sur les sites du Bois des Mouilles ou de Châtillon sont entravés depuis 1993 par la présence de l'autoroute de contournement entre les deux secteurs. Des espèces prioritaires comme le sonneur à ventre jaune, le lézard vert et la grenouille agile sont présents sur le site. La mesure consiste en la mise en place de barrières le long de l'autoroute A1, sur la commune de Bernex permettant de rediriger la petite et moyenne faune vers des secteurs où elle peut traverser.

2016-M01 Barrière petite faune entre Loëx et Châtillon		TTC
07.12.2015	Crédit initial	60'000.00
19.03.2018	Clôture de la mesure	0.00

Etat atteint	
--------------	---

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passages à amphibiens et à petite faune	Pièces	1215 mètres	60'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 07.12.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	THONON AGGLOMERATION
Responsable projet	Marine Gleize
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le projet consiste à améliorer certains sites de la forêt de Planbois en Haute-Savoie, sur la commune de Sciez sur Léman, permettant le maintien des milieux qui abritent le Glaïeul des marais qui est sans nul doute une des espèces protégées les plus menacées du fait de la disparition des milieux qui l'accueille, les prairies humides à molinie.</p> <p>Les objectifs de ce projet consistent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A préserver et entretenir l'habitat du Glaïeul des marais 2. D'évaluer l'état de conservation de la population de Glaïeul et de son habitat 3. De valoriser les sites tout en assurant la conservation de l'habitat des espèces 4. De se donner les moyens de faire respecter la réglementation 5. D'animer la gestion du site dans son contexte local

2016-M02 préservation du Glaïeul des marais forêt de Planbois		TTC
07.12.2015	Crédit initial	20'000

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation des habitats terrestres	Forêt alluviale/autre forêt et haie	Are		
Divers	Information/communication	Action		

Bassin versant du Rhône	Engagement 07.12.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	GOBG en collaboration avec la DGAN
Responsable projet	Cédric Pochelon
Maître (s) d'œuvre	SCRASA
Description de la mesure	<p>Les milieux favorables à la nidification de l'hirondelle de rivage se font de plus en plus rares sur le canton de Genève.</p> <p>Les milieux naturels tels que les berges érodées des grands cours d'eau se faisant de plus en plus rares l'hirondelle de rivage s'est établie dans les exploitations de graviers du canton.</p> <p>Le projet consiste donc à mettre en place des structures artificielles (buttes en matériaux sablonneux) proches des sites d'exploitation de gravier et proches du Rhône pour augmenter le potentiel de nidification de cette espèce à Genève.</p>

2016-M03 Buttes à hirondelles		TTC
07.12.2015	Crédit initial	62'000
12.06.2017	Crédit complémentaire 1	62'000
	Total	124'000

Etat atteint	<p>En 2016, la première butte à hirondelle a été mise en place dans la réserve de la Passe de Peney. En 2017, la butte a été « rafraîchie », c'est-à-dire que les faces ont été reprofilées à la verticale en vue d'accueillir des couples d'hirondelles des rivages. Environ 4 à 6 couples ont occupé la butte de la passe de Peney en 2017.</p> <p>En avril 2018, un reprofilage est prévu et le suivi se poursuivra.</p>	
--------------	---	---

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Mesure spécifique pour le maintien des espèces	Action		

Bassin versant du Rhône	Début de la mesure 7.03.2015	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	------------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	SITEL
Description de la mesure	Le site de Vessy se trouve sur l'Arve. Par chance ce secteur de l'Arve n'est pas totalement envahi par la renouée du Japon. Seul quelques foyers sont présents notamment en rive droite au droit de la passe à poissons et en rive gauche au droit de l'usine hydroélectrique de Vessy. Pour pallier à l'agrandissement de ces foyers, un entretien ciblé et des mesures de lutte contre la renouée ont été mis en œuvre. Il consiste en l'arrachage des plans de renouée mais aussi en la plantation de boutures de saules permettant de concurrencer la plante invasive et de recoloniser les berges avec des essences locale.

2016-M04 suppression des renouées à Vessy		TTC
07.12.2015	Crédit initial pour l'étude de faisabilité	43'000
19.03.2018	Crédit complémentaire	33'996
	Total	76'996

Etat atteint	<p>Un premier suivi de l'efficacité des mesures montre que les foyers existants se sont atténués et que les boutures de saules reprennent correctement. La suite du projet consiste à poursuivre l'entretien des berges de Vessy durant trois ans.</p> <p>L'entretien se poursuit jusqu'en 2020.</p>	
--------------	--	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Soin/lutte contre les néophytes	Are	26	76'996

Bassin versant du Rhône	Engagement 29.09.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Parc Naturel du Haut Jura
Responsable projet	Pierre Levisse
Maître (s) d'œuvre	SAGE Environnement
Description de la mesure	<p>Le projet consiste à renaturer des anciennes gravières du marais de l'Etournel. L'objectif principal propose d'améliorer les milieux naturels qui constituent le marais de l'Etournel de manière à augmenter le potentiel biologique du site et également de mettre en place une gestion du public adéquate.</p> <p>Quatre opérations majeures de renaturation du milieu sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arasement et reprofilage de certaines berges d'étangs et d'îlots, reprofilage de berges et création de hauts fonds avec les matériaux déplacés - Aménagement de l'exutoire au Rhône en faveur du brochet - Création d'une zone complémentaire de frayère à brochet et/ou une zone refuge sur le bras mort - Reprofilage ou comblement partiel de fossé et création de mares temporaires <p>Le PNR du haut Jura a démarché le Fonds pour le financement d'une partie des travaux, à savoir les travaux relatifs aux mesures d'aménagement environnementales.</p>

2017-M01 étang de l'Etournel		TTC
07.12.2015	Crédit initial	90'000

Etat atteint	La plupart des travaux environnementaux ont été réalisés en 2017.	
--------------	---	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation de cours d'eau	Rives lacustres			
Divers	Information communication			

Bassin versant du Rhône	Engagement 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Thonon Agglomération
Responsable projet	Amélie Sahuc
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>L'ensemble des rives de Chens-sur-Léman ont été intégrées au périmètre du site Natura 2000 « Lac Léman » grâce à la présence de nombreuses roselières naturelles. Ces rives font également partie du site RAMSAR (site d'importance des zones humides ».</p> <p>En 2015, d'importants travaux de revitalisation des milieux lacustres ont été réalisés, ils ont consisté en la création d'une roselière, protégée par des blocs d'enrochement dans le cadre de la compensation de la plage des Eaux-Vives et en collaboration avec l'Etat de Genève.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas d'observatoire ornithologique sur le lac Léman côté français. Ce constat s'explique par la difficulté de trouver un site accessible passant par une propriété publique qui croise à un secteur naturel présentant un intérêt.</p> <p>C'est la raison pour laquelle Thonon Agglomération souhaite réaliser un observatoire ornithologique en bois au droit d'un ponton existant proche d'une roselière et d'un site accessible au public.</p> 

2017-M02 observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman		TTC
07.12.2015	Crédit initial	40'000
Etat atteint	Le chantier de construction de l'observatoire ornithologique de Chens-sur-Léman s'est terminé en fin d'année 2019.	



Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Accueil du public	Action	1	40'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 05.12.2016	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

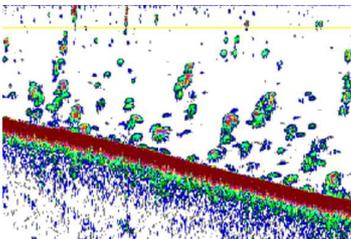
Partenaire de la convention	Pronatura Genève
Responsable projet	Olivia Sphani
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>En 2015, le Centre Nature du Vallon de l'Allondon a ouvert ses portes. De nombreuses activités y sont proposées, notamment des animations nature pour les enfants.</p> <p>Le projet propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la visibilité et l'attractivité du Centre nature - De Développer une infrastructure permettant un meilleur accueil du public sur la parcelle en face du Centre - De proposer une approche interactive, émotionnelle et ludique de la nature touchant différents publics - De valoriser l'Allondon comme rivière libre et faire connaître sa richesse en matière de biodiversité - De sensibiliser les usagers du Vallon de l'Allondon au respect de la nature <p>Pour répondre à ces objectifs Pronatura Genève souhaite réaliser plusieurs espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace d'information - Espace pédagogique - Espace détente <p>Une demande de subventionnement d'une partie du projet a été demandé au Fonds.</p>

2017-M03 des aménagements pour enthousiasmer la nature		TTC
07.12.2015	Crédit initial	40'000

Etat atteint	<p>En 2017 déjà plusieurs aménagements ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une maquette interactive de l'Allondon - Des plantations en permaculture - Une petite roue népalaise - Un labyrinthe, parcours et cabanes de saules - Un espace Cairn 	 
--------------	---	---

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière

Bassin versant du Rhône	Engagement 15.05.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SIG-SFMCP
Responsable projet	Carole Nawratil de Bono
Maître (s) d'œuvre	HEPIA, CNR, Spygen
Description de la mesure	<p>Les enjeux piscicoles et halieutiques sont reconnus tant sur le Rhône genevois en Suisse que sur le Haut-Rhône français du fait de la présence d'espèces patrimoniales (dont certaines considérées comme menacées en Suisse et protégées en France). Les retenues, qui représentent plus de 80 % du linéaire du Haut Rhône entre Genève et Seyssel, ne font pas pour l'instant l'objet des suivis systématiques. Dans ce cadre et pour mieux connaître les populations piscicoles liées aux retenues du Rhône deux méthodes de suivis vont être mises en œuvre dans les retenues des barrages suisses et français du haut Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi par échosondage qui permet de définir la biomasse piscicole  <ul style="list-style-type: none"> - Suivi par la méthode de l'ADN environnemental qui permet de déterminer quelles sont les espèces qui composent la biomasse piscicole <p>Les campagnes de suivis se dérouleront de 2017 à 2020.</p> <p>Ces suivis permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser un état des lieux de la biomasse piscicole et des espèces piscicole des retenues du Rhône - D'évaluer la variation saisonnière de la biomasse piscicole et des espèces qui la compose - De mettre en place une gestion piscicole la plus appropriée dans le cadre des abaissements des retenues du haut Rhône <p>Le Fonds participe à une partie du financement de ce projet scientifique international.</p>

2018-M01 BI-O-RHÔNE		TTC
10.05.2017	Crédit initial	110'000

Etat atteint	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les campagnes de terrains de 2017 ont été réalisées. - Toutes les campagnes de terrains de 2018 ont été réalisées - Toutes les campagnes de terrains de 2019 ont été réalisées <p>La mise en œuvre d'un échosondeur horizontal a permis d'affiner les prélèvements et de contacter plus d'individus présents dans le Rhône. L'approche permet d'analyser la présence piscicole sur une colonne d'eau de 2 mètres mais aussi en surface. Les campagnes de relevés d'AND environnemental, permet de connaître les espèces présentes en définissant une abondance d'ADN qui permet de définir si l'espèce bien ou peu représentée sur les échantillons. En 2020, une analyse affinée des résultats sera présentée.</p>
--------------	--

Bassin versant du Rhône	Engagement 15.05.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Etude scientifique Mesures spéciales pour le maintien de la diversité des espèces	Programme	1	110'000

Bassin versant du Rhône	Engagement 12.06.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	SFMCP
Responsable projet	Estelle Lecomte
Maître (s) d'œuvre	COREALIS
Description de la mesure	<p>Le site de la Touvière se situe en rive gauche du Rhône sur une parcelle de compensation écologique relative à la concession du barrage de Chancy-Pougny. Il se compose d'un étang de pêche et d'une lône constituée de deux plans d'eau connectés entre eux.</p> <p>Le projet consiste en l'approfondissement de la lône de la Touvière. Cette demande émane du milieu de la pêche qui souhaite des solutions de reprofilage du fond de la lône de manière à ce que ce milieu reste en eau durant les abaissements partiels de la retenue de Verbois réalisés dans le cadre de la gestion sédimentaire du Rhône.</p> <p>Le projet consiste en l'étude préalable de l'approfondissement de l'étang de la Touvière. Les variantes d'aménagements seront étudiées au stade d'étude préalable. A l'issue de cette étude la variantes à mettre en œuvre sera retenue et réalisée.</p>

2018-M02 réaménagement du site de la Touvière		TTC
12.06.2017	Crédit initial	17'300

Etat atteint	<p>L'étude préalable a permis de réévaluer la quantité de matériaux à excaver au moyen d'un bathymétrie précise.</p> <p>Les travaux devront se dérouler lors de la prochaine campagne d'abaissement des retenues de Verbois et de Chancy-Pougny prévue au printemps 2021. Le matériaux alluviaux excavés ne seront pas exportés mais remis dans le Rhône de façon à diversifier les berges inondées.</p>
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation de cours d'eau	Etang			

Bassin versant du Rhône	Engagement 04.12.2017	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	-----------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
Responsable projet	Nicolas Gorius
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Le plan d'eau de Prodon se situe dans le périmètre d'une ancienne exploitation de gravier laissée en l'état sur la commune de Gilly en France. Entouré par le marais de Prodon, se plan d'eau se situe dans un complexe de zones humides en lien avec la Versoix (affluent du lac Léman). Le site se trouve également proche de la zone alluviale d'importance nationale du Grand Bataillard en Suisse.</p> <p>Le projet de revitalisation du plan d'eau de Prodon propose les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et diversifier la végétation riveraine - Favoriser les milieux propices aux libellules - Favoriser les sites de nourrissage pour les brochets - Augmenter le potentiel du site en faveur des oiseaux migrateurs et du martin pêcheur - Créer des marres temporaires forestière notamment pour la reproduction du sonneur à ventre jaune - Réglementer les activités de pêche - Gérer la fréquentation du site par le public <p>Le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a démarché le Fonds pour demander une participation financière sur une partie du montant évalué pour revitaliser le site.</p>

2018-M03 Revitalisation du plan d'eau de Prodon		TTC
04.12.2017	Crédit initial	178'000

Etat atteint	Les premiers travaux de revitalisation du plan d'eau de Prodon ont débuté en août 2018. Le chantier s'est terminé en 2019 et le projet a été inauguré en début d'année 2020.
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation des habitats terrestres	Zone humide			
Revitalisation des habitats terrestres	Zone à faible profondeur			
Revitalisation des habitats terrestres	Forêt alluviale			
Divers	Mesures spéciales pour le maintien de la diversité des espèces			
Divers	Soin/lutte contre les néophytes			
Divers	Information et communication			

Bassin versant du Rhône (GE)	Engagement le 28.05.2018	Statut de la mesure : terminée
------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	La Maison de la Rivière
Responsable projet	Jean-François Rubin
Maître (s) d'œuvre	La Maison de la Rivière
Description de la mesure	<p>Le projet consiste en la création d'une exposition sur les oeuvres de Robert Hainard. Le fil conducteur est l'évolution du Rhône lorsqu'il coulait libre jusqu'à la construction du barrage de Verbois : « du paradis perdu à la renaissance ». L'exposition prendra place à la Maison de la Rivière mais également à la Haute Ecole du paysage d'ingénierie et d'architecture de Genève. Elle mettra en scène des œuvres originales de l'artiste ainsi que des panneaux sur l'évolution du Rhône avant et après la construction du barrage de Verbois.</p> <p>Le Fonds participe à une partie du financement de cette mesure.</p>

2018-M04 Maison de la Rivière – Exposition Hainard		TTC
28.05.2020	Crédit initial	40'000
02.12.2020	Clôture du projet	-1'337
	Total du financement	41'337

Etat atteint	<p>L'exposition qui présente les œuvres originales de Robert Hainard et son travail en relation avec le Rhône avait également comme objectif de présenter l'évolution du Rhône avant et après la construction du barrage de Verbois, s'est tenue à la Maison de la Rivière du 2 décembre 2018 au 7 avril 2019.</p> <p>L'exposition a rencontré un franc succès, 2'300 personnes ont visité l'exposition.</p>
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Communication	Programme		CHF 41'337

Bassin versant du Rhône (GE)	Engagement le 28.05.2018	Statut de la mesure : abandonnée
------------------------------	--------------------------	----------------------------------

Partenaire de la convention	L'Amicale des pêcheurs de la Touvière (ATV)
Responsable projet	Alexis Burnier
Maître (s) d'œuvre	ATV
Description de la mesure	<p>Ce projet consiste en la mise en place dans des étangs ou le long des berges de cours d'eau, de cages qui permettent de créer des habitats refuges pour la faune piscicole et de les protéger des oiseaux piscivores</p> <p>Ces cages sont fabriquées en en treillis soudé et contiennent des morceaux de bois (branches) pour augmenter l'attractivité de ces habitats refuges pour les poissons.</p> <p>Il est prévu dans un premier temps de mettre en place une cage refuge dans l'étang de la Touvière et 5 cages dans l'étang des Bouvières. Ces deux étangs le situent le long du Rhône. Suite à la mise en place des cages un suivi vidéo pourrait être réalisé pour analyser l'efficacité de ces ouvrages.</p>

2019-M01 Cages pour habitats piscicoles		TTC
28.05.2020	Crédit initial	10'000

Etat atteint	Le porteur de projet ne souhaite pas poursuivre le projet et a souhaité l'abandonner.
--------------	---

Bassin versant du Rhône (GE)	Engagement le 19.03.2018	Statut de la mesure : en cours
------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	L'Amicale des pêcheurs de la Touvière (ATV)
Responsable projet	Alexis Burnier
Maître (s) d'œuvre	ATV
Description de la mesure	<p>Ce projet consiste en la mise en place dans des étangs ou le long des berges de cours d'eau, de cages qui permettent de créer des habitats refuges pour la faune piscicole et de les protéger des oiseaux piscivores Ces cages sont fabriquées en en treillis soudé et contiennent des morceaux de bois (branches) pour augmenter l'attractivité de ces habitats refuges pour les poissons.</p> <p>Il est prévu dans un premier temps de mettre en place une cage refuge dans l'étang de la Touvière et 5 cages dans l'étang des Bouvières. Ces deux étangs se situent le long du Rhône.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Suite à la mise en place des cages un suivi vidéo pourrait être réalisé pour analyser l'efficacité de ces ouvrages.</p>

2019-M01 Cages pour habitats piscicoles		TTC
19.03.2018	Crédit initial	10'000 TTC

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Mesure spéciale pour le maintien des espèces	Programme		CHF 10'000

Bassin versant du Rhône (France)	Engagement le 19.03.2018	Statut de la mesure : en cours
----------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	AQUAVERSOIX
Responsable projet	Laurent JAGIELSKI
Maître (s) d'œuvre	AQUAVERSOIX
Description de la mesure	<p>L'étang du Château de Divonne se trouve en tête du bassin versant de la Versoix et se trouve à la source du ruisseau des Meules. Le projet consiste en la réhabilitation de l'étang du Château pour créer un bassin de grossissement naturel pour les poissons et de transformer le ruisseau des Meule en ruisseau pépinière.</p> <p>Les étapes du projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir toutes les autorisations réglementaires pour la gestion du site (AFB/DDT/DDPP/Commune Divonne/Propriétaire/...) • Restaurer la zone forestière : abattage, ébranchage, défrichage, broyage, mise en stère • Désensabler et renaturer la zone de source • Remettre en état la prise d'eau et le canal de dérivation • Curer l'étang et retaluter les berges • Réparer l'exutoire et le vannage (régulation en eau & pêche) • Transformer le ruisseau des Meules en ruisseau pépinière 

2019-M02 Renaturation de l'étang du Château de Divonne		TTC
19.03.2018	Crédit initial	147'000

Etat atteint	Les travaux de renaturation de l'étang du château de Divonne ont démarré en août 2018. Le chantier de renaturation sera terminé en 2020.
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Création de nouveaux cours d'eau	Etang	Ares		116'130
Revitalisation d'habitats terrestres	Végétation des rives, zone humide, zone à faible profondeur	Ares		17'640
Divers	Accueil du public	Action		13'230

Bassin versant du Rhône	Engagement le 28.05.2018	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Nicolas Baumgartner
Responsable projet	Nicolas Baumgartner
Maître (s) d'œuvre	Bureau GEOS
Description de la mesure	<p>Le projet consiste en l'étude de l'assainissement de la migration piscicole, tant pour la montaison que pour la dévalaison au barrage de la Vieille Bâtie sur la Versoix.</p> <p>Le bureau GEOS a été mandaté pour trouver des solutions aux problèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures permettant de contrôler le débit prélevé dans la Versoix - Limiter l'attrait en direction du canal de restitution <p>Les études et la mise en œuvre de ces mesures seront financées par l'Office fédéral de l'environnement, via Swissgrid. Ce financement peut être perçu seulement dès que le permis de construire est en force, dans cette attente le concessionnaire doit avancer l'argent. C'est dans ce contexte que le Fonds a été approché pour financer l'étude en vue d'un remboursement ultérieur par le concessionnaire.</p>

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Formation de réseau	Passé à poissons	Mètres linéaires		
Régime écoulement	Amélioration régime d'écoulement	Mètres linéaires		

2019-M03 Rétablissement de la continuité écologique – Seuil de la Vieille Bâtie		TTC
25.05.2018	Crédit initial	30'156

Etat atteint	
--------------	--

Bassin versant du Rhône	Engagement le 12.03.2019	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature – Service de la biologie
Responsable projet	Vincent Jaggi
Maître (s) d'œuvre	ECOTEC Environnement
Description de la mesure	<p>Le projet qui consiste en la remise à ciel ouvert du Nant de la Dronde se trouve en rive gauche du barrage de Verbois sur des parcelles appartenant à SIG et à l'Etat de Genève.</p> <p>Les mesures proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à ciel ouvert du tronçon aval du nant de la Dronde et son embouchure dans le Rhône - Valoriser l'entrée du site de la réserve du Moulin-de-Vert - Création de biotopes pionniers aquatiques et terrestres - Repenser l'accueil du public <p>Les milieux créés et valorisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau lit de cours d'eau - Zones humides forestières - Mares temporaires

2020-M01 Remise à ciel ouvert du Nant de la Dronde		TTC
19.03.2019	Crédit initial	68'159

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Création de nouveaux cours d'eau	Cours d'eau	Mètres linéaires		
Revitalisation d'habitats terrestres	Végétation des rives, zone humide, zone à faible profondeur	Ares		
Divers	Accueil du public	Action		

Etat atteint	Les travaux de renaturation de l'étang du château de Divonne ont démarré en août 2018. Le chantier de renaturation sera terminé en 2020.
--------------	--

Bassin versant du Rhône	Engagement le 12.03.2019	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	WWF Genève
Responsable projet	Jean-Pascal Gillig
Maître (s) d'œuvre	SOFIES
Description de la mesure	<p>Le Nant d'Avril afflue du Rhône. C'est un cours d'eau qui chemine dans un bassin versant occupé par une grande diversité d'usage du sol : habitations, industrie, agriculture, forêt, marais,...</p> <p>Ce cours d'eau a déjà fait l'objet d'une renaturation dans sa partie amont. A ce jour, le constat est que la qualité de l'eau de ce Nant n'est pas bonne. En vue d'un projet de renaturation ambitieux, le WWF Genève propose que, dans un premier temps, soit menée une approche participative des acteurs du bassin versant en vue de mettre en oeuvre des mesures qui permettront d'améliorer la qualité du cours d'eau.</p> <p>L'approche participative consiste en la mise en place d'ateliers de travail réunissant tous les acteurs, publics, privés et les autorités, de manière à définir des objectifs et de proposer un catalogue de mesures à mettre en oeuvre. Ce processus permet de désamorcer, très en amont du projet de renaturation, des points qui pourraient être bloquants et d'intégrer les besoins des utilisateurs du bassin versant.</p>

2020-M02 Nant d'Avril – Approche participative		TTC
12.03.2019	Crédit initial	92'110
02.12.2019	Crédit complémentaire	113'947
	Total	206'057

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Mesures spéciales pour le maintien de la diversité des espèces	Action		

Etat atteint	Les travaux de renaturation de l'étang du château de Divonne ont démarré en août 2018. Le chantier de renaturation sera terminé en 2020.
--------------	--

Bassin versant du Rhône	Engagement le 16.09.2019	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Office Cantonal de l'eau, Service du lac, de la pêche et de la renaturation
Responsable projet	Franck Pidoux
Maître (s) d'œuvre	ECOTEC Environnement, CERA et HYDROGEO
Description de la mesure	<p>Le bras de Peney est l'embouchure du Nant d'Avril en rive droite du Rhône. Cette embouchure est actuellement peu diversifiée.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accroître et diversifier les milieux riverains et aquatiques afin d'augmenter la valeur du site en tant que réservoir de biodiversité 2. Limiter les impacts de la gestion sédimentaire sur les milieux aquatiques nouvellement créés <p>Les aménagements prévus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de hauts fonds en vue de l'installation d'environ 3'400 m2 de roselière - Rajeunissement de certains tronçons de cordons boisés - L'aménagement d'une retenue au niveau du lit du de l'embouchure du bras de Peney afin de créer une zone refuge qui reste en eau, peu importe les niveaux du Rhône

2020-M02 Nant d'Avril – Approche participative		TTC
16.09.2019	Crédit initial	200'000
	Total	200'000

Etat atteint	Les études sont en cours.
--------------	---------------------------

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Revitalisation de cours d'eau	Embouchure, zone riveraine	Mètre linéaire		

Bassin versant du Rhône	Engagement le 16.09.2019	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	Pro Natura Genève
Responsable projet	Olivia Sphani
Maître (s) d'œuvre	GED
Description de la mesure	<p>Le centre Pro Natura Genève du Vallon de l'Allondon participe à un projet tripartite en collaboration avec l'Etat de Genève et le camping de l'Allondon, ceci pour la mise en œuvre d'une station d'épuration naturelle en filtres plantés de roseaux qui remplacera l'actuelle STEP du camping qui ne remplit plus les critères d'épuration actuels. Cette STEP permettra d'épurer les eaux usées du centre Pro Natura mais aussi celles du camping de l'Allondon du mois d'avril au mois de novembre.</p> <p>La technologie d'épuration en filtres plantés de roseaux est une première sur le canton de Genève et semble être la plus adaptée au site qui se trouve en zone alluviale d'importance nationale. Elle permettra de rejeter dans l'Allondon, affluent du Rhône, une eau épurée selon les normes d'épuration en vigueur.</p> <p>Le Fonds Vitale Environnement participe à une partie du montant relatif à la part de Pro Natura</p>

2020-M02 Nant d'Avril – Approche participative		TTC
16.09.2019	Crédit initial	20'000
	Total	20'000

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
Divers	Qualité de l'eau	Programme	1	20'000

Bassin versant du Rhône	Engagement le 02.12.2019	Statut de la mesure : en cours
-------------------------	--------------------------	--------------------------------

Partenaire de la convention	OCAN
Responsable projet	Yves Bourguignon
Maître (s) d'œuvre	
Description de la mesure	<p>Les Teppes de Biolay sont devenues avec le temps et les différents projets réalisés un haut lieu de la biodiversité sur le canton de Genève. Le site se trouve sur des parcelles de l'Etat, de SIG mais aussi sur trois grandes parcelles appartenant à l'entreprise d'ALPIQ, il est classé en site de reproduction de batraciens d'importance nationale et classé en réserve naturelle cantonale. Les parcelles d'ALPIA quant à elles ne sont pas comprises dans le périmètre de la réserve naturelle.</p> <p>Dans les années 70, il était prévu d'installer une centrale nucléaire, par la pression de la population, la prise de conscience environnementale et sur l'impulsion des associations de protection de la nature un plan directeur est adopté en 1983, révisé en 1988 pour aboutir en 1997 au projet actuel. L'état actuel du Foncier avec une majorité de parcelles appartenant à un propriétaire privé ne garantit pas, sur le long terme, la pérennité des valeurs naturelles du site. C'est la raison pour laquelle le Canton souhaite acquérir les parcelles en bleu sur le plan à l'exception des deux plateaux agricoles qui seront cédés à un exploitant agricole. Le solde de la surface qui serait acquise par le canton représente 9.1 ha.</p>

2020-M05 Acquisition de terrain – Teppes de Biolay		TTC
02.12.2019	Crédit initial	427'500
	Total	427'500

Etat atteint	
--------------	--

Catégorie VUE	Objectifs VUE	Valeur/unité	Valeur	Valeur financière
---------------	---------------	--------------	--------	-------------------

Annexe 2 Engagements partenaires

Etat des engagement (conventions) au 01.01.2019	958'610.57
Nouveaux crédits et crédit compl. 2019 sur partenaires	971'390.86
Dépense 2019 sur partenaires	-512'924.13
Solde résiduel sur mesures clôturées	0.00
	1'417'077.30

Etat des engagement (conventions) au 01.01.2018	875'557.15
Nouveaux crédits et crédit compl. 2018 sur partenaires	481'752.00
Dépense 2018 sur partenaires	-398'698.58
Solde résiduel sur mesures clôturées	0.00
	958'610.57

2012-M04 Espace naturel protégé APPB du Vuache	81'000.00	24'237.6
2014-M01 Halte aux renouées	198'045.00	54'364.0
2014-M02 Amélioration de la qualité du ruisseau de Merley	134'500.00	112'100.00
2015-M01 Favoriser la migration de la salamandre	39'300.00	13'140.05
2015-M03 Optimisation du débit résiduel Estier	30'000.00	12'000.00
2015-M06 Aménagement biologique et paysagers RD barrage Verbois	10'000.00	10'000.00
2015-M07 101 étangs	207'950.00	70'403.00
2015-M09 LFISHLAB	224'800.00	11'612.50
2016-M02 Préservation des Glaïeuls des marais forêt de Planbois (FR)	20'000.00	11'159.35
2016-M03 Buttes artificielles pour les hirondelles de rivage	124'000.00	74'354.60
2016-M04 Suppression des renouées à Vessy	76'996.00	29'898.15
2017-M02 Observatoire ornithologique Chens-sur-Léman	40'000.00	0.00
2017-M03 Des aménagements pour enthousiasmer la nature	46'050.00	18'900.00
2018-M01 BI-O-RHONE	110'000.00	31'784.55
2018-M02 Approfondissement de l'étang de la Touvière	17'300.00	48.60
2018-M03 Renaturation du plan d'eau du Prodon	178'000.00	64'763.78
2019-M01 Cages piscicoles contre les piscivores	10'000.00	10'000.00
2019-M02 Renaturation de l'étang du Château de Divonne	147'000.00	33'923.70
2019-M03 Seuil Baumgartner - Restauration continuité écologique	30'156.00	0.00
2020-M01 Nant de Dronde - Remise à ciel ouvert et aménagements annexes	68'159.00	47'358.65
2020-M02 Nant d'Avril – Projet participatif pour une gestion intégrée du bassin versant	206'057.00	116'746.91
2020-M03 Revitalisation du Bras de Peney	200'000.00	200'000.00
2020-M04 STEP de l'Allondon Pro Natura	20'000.00	20'000.00
2020-M05 Acquisition de terrain Teppes de biolay	427'500.00	427'500.00
2020-M06 Optimisation passe à poissons de Chancy-Pougny	22'782.00	22'782.00
		1'417'077.40

Annexe 3 Comptabilité complète

Fond Vitale Environnement,

Bilan avec comparaison année précédente au 31.12.2019				
Description	Bilan	%	Exercice préc. au 31.12.18	%
Actifs				
Liquidités				
BCGE				
1020 BCGE	6 274 474.00		5 654 936.05	
Total BCGE	6 274 474.00		5 654 936.05	
Total Liquidités	6 274 474.00		5 654 936.05	
Actifs transitoires				
1300 Actifs transitoires	111 158.86		56 584.32	
1301 Actifs transitoires SIG	13 295.23		17 816.07	
Total Actifs transitoires	124 454.09		74 400.39	
Total Actifs	6 398 928.09		5 729 336.44	
Passifs				
Dettes à court terme				
Passifs transitoires, provisions à court terme				
2300 Passifs transitoires	-165 732.80		-107 333.98	
2301 Passifs transitoires SIG	69 362.60		5 226.00	
Total Passifs transitoires, provisions à court terme	-235 095.40		-112 559.98	
Total Dettes à court terme	-235 095.40		-112 559.98	
Dettes à long terme				
Engagements (partenariats sou s conventions)				
26003 2012-M04 Gestion espaces natu rels protégés (APPB) Vuache	-24 237.56		-49 616.26	
26005 2014-M01 Halte aux Renouées	-54 364.00		-28 539.00	
26006 2014-M02 Amélior. qualité rui sseau du Merley	-112 100.00		-112 100.00	
26007 2015-M01 Favoriser la migrati on des salamandres (TI)	-13 140.05		-13 420.05	
26008 2015-M02 abeilles sauvages en milieux humides (Jonction e	0.00		-7 878.24	
26009 2015-M03 Optim. débit résidue l tronçons court-circuités/V	-12 000.00		-12 000.00	
26012 2015-M06 Amén. bio, paysager Rive droite barrage Verbois	-10 000.00		-10 000.00	
26013 2015-M07 101 étangs	-70 403.00		-116 112.00	
26015 2015-M09 FISHLAB-GE	-11 612.50		-27 767.50	
26017 2016-M02 Préserv. glaïeuls ma rais forêt de Planbois	-11 159.35		-15 511.85	
26018 2016-M03 Buttes artificielles pour hirondelle de rivage	-74 354.60		-76 518.30	
26019 2016-M04 Suppression de renou ées à Vessy	-29 898.15		-41 206.10	
26020 2017-M01 restaur. anciennes g ravières marais Etournel	0.00		-30 000.00	
26021 2017-M02 Observatoire ornitho logique Chens s/Léman	0.00		-40 000.00	

Fond Vitale Environnement,

Bilan avec comparaison année précédente au 31.12.2019					
Description		Bilan	%	Exercice préc. au 31.12.18	%
26022	2017-M03 Aménagements pour en thousiasmer la nature	-18 900.00		-18 900.00	
26023	2018-M01 projet Interreg Bi-O -Rhône	-31 784.45		-39 641.02	
26024	2018-M02 Approfondissement To uvière	-48.60		-48.60	
26025	2018-M03 Renaturation plan d' eau Prodon	-64 763.78		-178 000.00	
26026	2019-M01 Cages piscicoles con tre les piscivores	-10 000.00		-10 000.00	
26027	2019-M02 Renaturation de l'ét ang du Château de Divonne	-33 923.70		-111 955.65	
26029	2019-M04 Maison de la rivière , expo Hainard	0.00		-19 396.00	
26030	2020-M02 Nant-d'Avril	-116 746.91		0.00	
26031	2020-M03 Revitalisation du Br as de Peney	-200 000.00		0.00	
26032	2020-M04 STEP de l'Allondon P ro Natura	-20 000.00		0.00	
26033	2020-M01 Nant de Dronde	-47 358.65		0.00	
26034	2020-M05 Acquis. terrain Tepp es Biolay	-427 500.00		0.00	
26035	2020-M06 Optim. passe poisson s Chancy-Pouigny	-22 782.00		0.00	
Total Engagements (partenariats sou s conventions)		-1 417 077.30		-958 610.57	
Engagements (progr. Cogéfé 20 16-2020)					
26103	2017-R01 Décanalisation aval Verbois	-77 328.35		-77 328.35	
26104	2017-R02 Réactivation Vers-Va ux-foncirt	-57 162.10		-59 558.45	
26105	2017-R03 Réactivation Vers-Va ux-île	-81 870.85		-493 109.70	
Total Engagements (progr. Cogéfé 20 16-2020)		-216 361.30		-629 996.50	
Total Dettes à long terme		-1 633 438.60		-1 588 607.07	
Capitaux propres					
2800	Fonds libres	547 056.23		1 438 036.02	
2810	Fonds affectés (Gestion admin istrative an n+1)	-120 000.00		-120 000.00	
2820	Fonds affectés (Prov. program me Cogéfé 2016-2020)	-4 410 394.09		-3 908 169.33	
Total Capitaux propres		-3 983 337.86		-2 590 133.31	
Résultat					
Bénéfice		-3 718 872.53		-3 171 816.30	
2970	Bénéfice/perte reporté	3 171 816.30		1 733 780.22	
Total Résultat		-547 056.23		-1 438 036.08	
Total Passifs		-6 398 928.09		-5 729 336.44	

Fond Vitale Environnement,

Compte de résultat avec comparaison année précédente du 01.01.2019 au 31.12.2019				
Description	Compte de résultat	%	Exercice préc. 31.12.18	%
Chiffre d'affaires / ventes et prestations de services				
Produit service				
Produits des ventes de certificats Naturemade Star				
3420 SIG, Apports des centrales certifiées	166 563.79		194 413.67	
3421 SFMCP, Apports des centrales certifiées	1 572 559.78		1 750 821.79	
Total Produits des ventes de certificats Naturemade Star	1 739 123.57		1 945 235.46	
Total Produit service	1 739 123.57		1 945 235.46	
Total Chiffre d'affaires / ventes et prestations de services	1 739 123.57		1 945 235.46	
Charges de matières, de marchandises et de services				
Charges pour prestations de tiers				
Charges pour prestations de tiers				
4400 Prest. et travaux de tiers via partenariats	-512 924.13		-398 698.58	
4410 Prest. et travaux de tiers sur programme 2016-2020	-603 635.20		-30 488.95	
Total Charges pour prestations de tiers	-1 116 559.33		-429 187.53	
Total Charges pour prestations de tiers	-1 116 559.33		-429 187.53	
Total Charges de matières, de marchandises et de services	-1 116 559.33		-429 187.53	
Autres charges d'exploitation				
Charges d'administration et d'informatique				
Charges d'administration				
6500 Charges d'administration	-58 681.45		-75 736.90	
6510 Communication (Tél, Fax, Tlx)	161.85		148.50	
Total Charges d'administration	-58 843.30		-75 885.40	
Total Charges d'administration et d'informatique	-58 843.30		-75 885.40	
Charges financières				
Charges financières				
6940 Frais bancaire / CP	-16 664.71		-2 126.45	
Total Charges financières	-16 664.71		-2 126.45	
Total Charges financières	-16 664.71		-2 126.45	

Fond Vitale Environnement,

Compte de résultat avec comparaison année précédente du 01.01.2019 au 31.12.2019				
Description	Compte de résultat	%	Exercice préc. 31.12.18	%
Total Autres charges d'exploitation	-75 508.01		-78 011.85	
Bénéfice	0.00		0.00	
Bénéfice	547 056.23		1 438 036.08	

FOND VITALE ENVIRONNEMENT

Bilan au 31 décembre	2019	2018
	CHF	CHF
ACTIF		
Actif circulant		
Liquidités	6'274'474	5'654'936
Créances résultant de ventes et de prestations		
Autres créances à court terme	0	0
Actifs de régularisation		
- envers des tiers	124'454	74'400
Total Actif circulant	<u>6'398'928</u>	<u>5'729'336</u>
Total de l'Actif	<u>6'398'928</u>	<u>5'729'336</u>

FOND VITALE ENVIRONNEMENT

Bilan au 31 décembre	2019	2018
	CHF	CHF
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
Passifs de régularisation		
- envers des tiers	235'095	112'560
Total capitaux étrangers à court terme	<u>235'095</u>	<u>112'560</u>
Capitaux étrangers à long terme		
Engagements		
- partenariats sous conventions	1'417'077	958'611
- Progr. Cogéfé 2016-2020	216'361	629'997
Total capitaux étrangers à long terme	<u>1'633'439</u>	<u>1'588'607</u>
Capitaux propres		
Fonds libres	-547'056	-1'438'036
Fonds affectés (gestion admin)	120'000	120'000
Fonds affectés (prov. Progr. 2016-2020)	4'410'394	3'908'169
Bénéfice/perte reporté	0	0
Bénéfice de l'exercice	547'056	1'438'036
Total capitaux propres	<u>4'530'394</u>	<u>4'028'169</u>
Total du Passif	<u>6'398'928</u>	<u>5'729'336</u>
	0	0

FOND VITALE ENVIRONNEMENT

Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre		2019	2018
		CHF	CHF
Produits nets des ventes de certificats Naturemade Star		1'739'124	1'945'235
Charges pour prestations de tiers		(1'116'559)	(429'188)
Marge Brute		<u>622'564</u>	<u>1'516'048</u>
Actions de communication et reporting		0	0
Charges d'administration		(58'843)	(75'885)
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et corrections de valeurs		<u>563'721</u>	<u>1'440'163</u>
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		563'721	1'440'163
Produits financiers		0	0
Charges financières		(16'665)	(2'126)
Résultat de l'exercice avant impôts		<u>547'056</u>	<u>1'438'036</u>
Impôts directs	2.5	0	0
Bénéfice de l'exercice		<u><u>547'056</u></u>	<u><u>1'438'036</u></u>